

J. Ruddy, Echelle No 20.

P. O'Reilley, Echelle No 12.

J. Charpenier, Devidoir de réserve No 14.

Les salaires attachés à ces positions seront payés lorsque seront votés les crédits à cette fin.

—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu : De conférer au chef le pouvoir d'assigner aux officiers et aux pompiers qui sont sous son commandement les postes et les voitures qu'il jugera à propos d'assigner en prenant en considération les capacités et les aptitudes particulières de chacun; ce pouvoir devant être immédiatement conféré au chef nonobstant toute résolution antérieure à ce contraire.

—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu : De permettre au "Ancient Order of Hibernians" et à la Garde Pie X de se servir de la salle au-dessus du poste No 19 à condition que cette permission n'implique aucune dépense de la part de la Ville.

—Soumises et lues des requêtes des pompiers E. Collin et E. Mayer demandant à être promus au poste de contremaîtres.

Déposées sur le bureau.

—Soumise et lue l'opinion des avocats de la Ville au sujet de la réclamation des architectes et des entrepreneurs de la caserne centrale en recouvrement du montant qu'ils ont dû dépenser pour répondre à des protêts.

Résolu : Que cette opinion soit reçue et adoptée.

—La Commission procède alors à l'étude des crédits requis, pour l'exercice 1905, par les différents services sous son contrôle, et elle en fixe comme suit la réquisition:

Service des Incendies	\$339,196
Service des Alarmes d'Incendie	24,210
Service de l'Eclairage	147,495
Inspection des Edifices	5,450
Inspection des Chaudières	3,875

Adjournement.

L.-A. D'AMOUR,

Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION.

*Compte rendu de l'assemblée du 9 décembre
(assemblée ajournée)*

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Lemay, Ricard, Turner, Duquette et Gallery.

Soumis et lus:

1.—Un rapport du docteur Maurice, M. V., informant la Commission de la mort d'un cheval aux écuries de l'Est.

Déposé sur le bureau.

2.—Un rapport du contremaître Lacombe déclarant que Jos. Pigeon et Hubert Bernard, deux employés du département, se sont enivrés et ont été la cause que leur voiture a été brisée par un tramway dans la ville de St-Louis; aussi un rapport du gardien du dépôt, Charles Sénécal, déclarant que les employés en question sont venus au dépôt dans le cours de la journée, en boisson, avec leur voiture à moitié remplie.

Vu que ces deux employés n'en sont pas à leur première offense, il est,

Résolu : De les renvoyer du service.

3.—Une lettre du contremaître P. Collin, en date du 5 décembre, informant le surintendant du département que, le 23 novembre dernier, un employé du nom de E. Vandelac a frappé et endommagé la voiture d'un citoyen. Le surintendant fait rapport que les réparations à cette voiture ont été faites dans la boutique du département et qu'elles ont coûté \$207.

Approuvé

A ce sujet il est,

Résolu : De prier le contremaître Collin de ne jamais retarder de faire rapport au surintendant lorsqu'il se présentera quelque chose hors de la routine de ses fonctions ou au sujet des employés qui travaillent sous son contrôle.

4.—Un rapport du contremaître Lacombe informant le surintendant qu'un auxiliaire du nom de Cléophas Aubry s'est emparé de force des chevaux du charretier Maxime Gagné et a heurté la voiture contre un arbre du square Crémazie et a brisé ledit arbre ainsi que sa boîte protectrice.

Ledit Aubry ayant été suspendu pour cette infraction à la discipline, il est,

J. Ruddy, No. 20 ladder.

P. O'Reilley, No. 12 ladder.

J. Charpentier, No. 14 spare reel.

The salary attached to the positions to be paid when the necessary money is appropriated for the purpose.

—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved : That the Chief be given the power to assign the various officers and men under his command, to whatever station and on any apparatus he may judge proper, taking into consideration the qualifications and special aptitudes of such officers and men.

The power thus invested in the Chief to take effect immediately, regardless of any previous resolutions to the contrary.

—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved : That the Ancient Order of Hibernians and the "Garde Pie X" be allowed to use the hall above No. 19 fire station, conditionally, however that such permission will entail no expense on the part of the City.

—Submitted and read applications from firemen F. Collin and E. Mayer to be appointed foremen.

Laid on the table.

—Submitted and read the City Attorneys' opinion re claims of architects and contractors of central station for cost of answers to protests.

Resolved : That it be received and adopted.

—The estimates for 1905 for the administration of the various departments under the control of the Committee were then considered and adopted as follows:

Fire Department	\$339,196
Fire Alarm Department	24,210
Light Department	147,495
Building Department	5,450
Boiler Department	3,875

Adjourned.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE.

Report of Adjourned Meeting, held the 9th of December.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Lemay, Ricard, Turner, Duquette and Gallery.

Submitted and read:

1.—A report from doctor Maurice, Veterinary-Surgeon, informing the committee of the death of one horse at the East-end stable.

Laid on the table.

2.—A report from foreman Lacombe, stating that Messrs. Jos. Pigeon and Hubert Bernard, two employees of the department, being intoxicated, had their wagon smashed by a street car in the town of St. Louis; Mr. Charles Sénécal, the dump Superintendent also reported that, in the course of the day, these employees had come to the dump, the worse for liquor, their wagon being only half full, and, as this was not their first offense.

It was,

Resolved : To discharge them.

3.—A letter from foreman P. Collin of the 5th of December, informing the superintendent of the department that one E. Vandelac, an employee had, on the 23rd of November last, come into contact with and had injured a citizen's conveyance. The Superintendent reported that said conveyance had been repaired at the shops of the department and had cost \$207.

Approved.

It was then,

Resolved : To request foreman Collin never to delay in reporting to the Superintendent anything that might occur out of his jurisdiction, or relating to employees working under his control.

4.—A report from foreman Lacombe, informing the Superintendent that one Cléophas Aubry, a helper, had by force, taken possession of carter Maxime Gagné's horses, and struck a tree at Crémazie Square and broken said tree as well as its protecting box.

Said Aubry having been suspended for infringing the rules of discipline, it was